

Séance du 19 décembre 2018

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers :	* Conseillers présents :	A. HUCHET, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS F. LE GARS, M. COLLIN, P. ENHART, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE C. LE FLOCH, C. TOULMÉ F.-X. COULON, M. DAVID
> en exercice : 23		
> présents : 15		
> votants : 22		
Date de convocation : 13/12/18	* Conseillers représentés :	B. FLAMENT <i>pouvoir à C. TOULMÉ</i> - M.-P. GALLEN <i>pouvoir à F. LE GARS</i> - T. GROLLEMUND <i>pouvoir à J.-L. GUENNEC</i> - M.-F. LE BLANC <i>pouvoir à P. ENHART</i> - G. LE CLECH <i>pouvoir à M.-C. PERRUCHOT</i> - H. MICHET de la BAUME <i>pouvoir à</i> C. LE FLOCH - I. VILLATTE <i>pouvoir à M. DAVID</i>
Date de publication et d'affichage : 21/12/18	* Conseiller absent :	S. CHANCLU

Délibération n° 18-248-N12

ESPACES NATURELS – GRAND PHARE : OUVERTURE ET TARIFS BILLETTERIE 2018/2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les dates, horaires et tarifs d'ouverture de la maison de site du Grand phare à compter du 21 décembre 2018 :

1) Dates et heures d'ouverture :

	Période d'ouverture	Jours d'ouverture	Horaires
Vacances d'hiver	Période des vacances toutes zones confondues	Visite commentée tous les jours	Sur réservation
Avril, mai, juin et septembre	Du 13 avril au 30 juin et du 1 ^{er} au 30 septembre	5 jours sur 7 <i>Du mercredi au dimanche</i>	De 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Juillet et août	Du 1 ^{er} juillet au 31 août	7 jours sur 7	
Octobre	Du 1 ^{er} au 31 octobre	3 jours sur 7 <i>Mercredi, vendredi, samedi</i>	De 13 h 00 à 17 h 00
Vacances de Toussaint	Selon calendrier	6 jours sur 7 <i>Du mardi au dimanche</i>	
Vacances de Noël	Du 26 au 31 décembre	Visite commentée tous les jours	Sur réservation

Les dernières entrées se font 30 minutes avant l'heure de fermeture

2) Tarifs billetterie :

- Tarifs des visites de l'ascension :

Visite libre en « Individuel » :	
Plein tarif	3,00 €
Saisonnier sur présentation de la « Carte saisonnier »	2,50 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,50 €
« Pass culturel » adulte (+ de 12 ans) sur présentation du billet d'entrée de la citadelle Vauban ou de la maison de site de la pointe des Poulains	2,40 €
Pass culturel enfant (de 7 à 12 ans) sur présentation du billet d'entrée de la citadelle Vauban ou de la maison de site de la pointe des Poulains	1,20 €
Tarif Nocturne libre	4,00€
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	gratuit
Enfant (- de 7 ans)	gratuit
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	gratuit
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	gratuit

- Tarifs des visites commentées en individuel

Visite commentée 1 h 00	
Adulte	5,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans) et insulaire	3,00 €
Enfant (- de 7 ans)	1,00 €

- Tarifs des visites en groupe (à partir de 10 personnes) :

Pour tous les types de visite en groupe :	
Visite libre groupe « Adultes et Enfants »	2,00 €/pers
Forfait visite commentée	30,00 €
Visite commentée 1h	4,00 €/pers
Accompagnateur (dans la limite de 1 personne toutes les 10 personnes)	Gratuit

- Tarifs des événements spéciaux :

Nuit du phare :	
Adulte	7,00 €/pers
Enfant (de 7 à 12 ans) et insulaire	4,50 €/pers
Enfant (- de 7 ans)	1,00 €/pers

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 21 décembre 2018

Pour Frédéric LE GARS
Président
Jacky LEMAIRE
Vice-président



Belle-Île
en-MER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES